

Villebon et l'OIN :

Une exposition sur la « mission de préfiguration » de l'Opération d'Intérêt National regroupant Massy-Palaiseau, Saclay Versailles, St Quentin a été organisée à Toussus le Noble. Y étaient exposés, sous forme d'affiches, une grande partie des schémas d'aménagements proposés faisant suite à un Concours International d'Idées d'aménagement. Notre commune est concernée par cette opération. Certaines propositions font état de 500 emplois créés et de 1800 logements à bâtir à l'horizon d'une bonne quinzaine d'années.

Beaucoup d'associations sont dans l'expectative se posant la question de savoir si une telle opération est bien nécessaire en région parisienne au regard des inconvénients qu'elle procurerait (saturation des transports, pollution, écoulement des eaux, manque et coût des logements etc..). De plus, une construction sur le Plateau de Saclay pose de graves problèmes de stabilité des bâtiments et d'écoulement des eaux pluviales et usées à cause de la structure géologique particulière de son sous-sol (couche d'argile en profondeur) et de son hydraulique naturelle. Rappelons que les grandes Eaux du Château de Versailles étaient alimentées par les eaux du plateau grâce à un astucieux système de drainage. Contrairement à d'autres communes, Villebon n'a pas encore informé ses habitants de cette opération qui va bousculer son environnement. Des marges de manœuvre s'ouvrent encore à nous quant à la définition et à la mise en place du projet. Là encore, il serait heureux que le Bulletin Municipal s'entrouvre sur cette question.

Les bois des Gelles et de la Fontaine d'Yvette (suite)

-:Sévère émondage d'arbres le long du parcours sportif, probablement afin de protéger les sportifs des branches basses. Toutefois la demande des riverains de les débarrasser des arbres morts qui surplombent et menacent leurs habitations situées en contrebas du parcours n'a toujours pas été prise en compte par la mairie malgré les promesses.

- L'Asevi a mené depuis 2 ans des actions pour que ce bois le bois de la Fontaine d'Yvette soit effectivement classé en Espace Naturel Sensible comme ceci avait été pourtant décidé lors du Conseil Municipal de janvier 2003. Le « programme de reconquête des Buttes du Hurepoix », sous l'égide du Conseil Général, intègre maintenant ce bois dans sa liste. De ce fait il va l'acquérir auprès des personnes qui avaient acheté les parcelles aux enchères en décembre 2005. Vente d'un bien communal à laquelle l'Asevi s'était opposée...

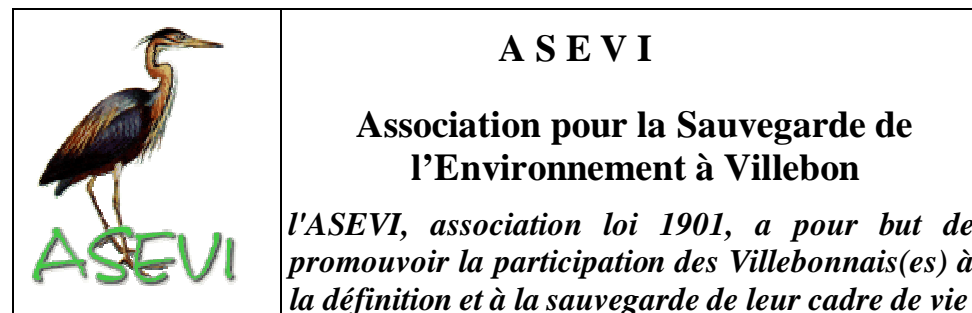
Assemblée Générale annuelle de l'Asevi. : samedi 8 décembre à 14h salle des Foulons. Venez nombreux !

*L'Asevi défend votre environnement et votre qualité de vie.
Elle est à votre écoute pour tous les problèmes de cadre de vie.
Appelez nous au 01 60 14 17 03 ou au 06 08 92 23 51 !*

contact@asevi.net

**Attention nouvelle adresse et nouveau téléphone
9 ter rue Guillaume Tell - 91140 Villebon-sur-Yvette**

Adhésion : 15Euros par an



Bulletin n°07automne 2007

Le mot du bureau :

Un manque criant de concertation avec la population

Chacun a pu constater au retour des vacances, que des modifications avaient été apportées à la voirie pendant l'été. Les résultats tant à Villiers que dans l'avenue des Maraîchers, où un revêtement plus silencieux que le précédent a été posé, sont loin d'être probants, ne serait-ce que pour l'accroissement de l'imperméabilisation des sols à Villiers et les conséquences pour les riverains de la Rue des Maraîchers du relevage du niveau de la route quant à l'écoulement des eaux de pluie. En parallèle, des feux ont été déplacés ou supprimés, au mépris de la sécurité, comme c'est le cas au débouché de du Chemin du Bas de la Plante des Roches dans la rue de Palaiseau remplacé par un rétroviseur, lequel est trop souvent embué !. Des poteaux, sabots, bornes de toute forme (le catalogue dont dispose les mairies semble vaste) ont poussé comme des champignons, ce qui présente un danger pour le peu de cyclistes qui osent s'aventurer dans nos rues et un danger aussi pour les carrosseries des voitures, comme c'est le cas près de la poste (voir pages suivantes).

En cette période de changement et d'ouverture, n'aurait-on pas pu informer précisément les villebonnais de ce qui allait être fait, suffisamment tôt pour qu'ils puissent en discuter et donner leur avis. Par exemple, l'ex-ZAC des Coteaux va bouleverser le paysage et l'environnement. L'ère du secret sur cette zone est maintenant révolue. Les villebonnais attendent des informations.

Les panneaux d'information et surtout le bulletin municipal pourraient être sollicités à cet effet. Ce dernier devrait pouvoir disposer d'un courrier des lecteurs !.

Une fois n'est pas coutume, c'est donc, surtout à un tour d'horizon des ces problèmes de voirie qui constitue notre Environnement quotidien, que ce bulletin vous invite à découvrir.

Nous vous invitons à y réagir....

**Chaque 2^e mercredi du mois à 20H45, réunion à la MJC pour
s'informer mutuellement et traiter les dossiers en commun**

Les passages podotactiles



Des bandes blanches bien reconnaissables ont été collées à l'automne dernier sur les trottoirs devant les passages protégés pour faciliter la traversée des grands axes aux personnes à mobilité réduite et aux non-voyants. Un an après, quel bilan ? Les plots des bandes sont en caoutchouc et ces plots se comportent comme des billes lorsqu'ils sont mouillés et ce d'autant plus qu'ils sont collés sur des surfaces inclinées ce qui est un non-sens (comme sur cette photo). L'Asevi a déjà attiré l'attention des autorités sur le danger potentiel de ces bandes caoutchoutées. Sans résultat. De nombreuses chutes, certaines très graves, ont eu lieu. Va-t-il maintenant falloir montrer les dossiers médicaux qui ont résulté des chutes et

porter plainte pour mise en danger de la vie d'autrui pour qu'enfin on les remplace par des plots en béton non glissants ? Va-t-il falloir, comme cela s'est fait ailleurs, que la population les enlève elle-même ? En effet, regardez bien et vous verrez que tout un chacun les évite soigneusement, quitte à traverser en dehors des passages protégés. Voici donc une mesure généreuse mais mal adaptée à nos rues en pente et qui aboutit à discréditer ses auteurs.

Une note de la mairie dans le Journal Municipal et l'affichage de cette mesure sur les panneaux d'affichage municipaux aurait pu permettre d'éviter ces accidents en incitant la population à la prudence. Un service qui soit à l'écoute des réactions des concitoyens serait le bienvenu dans notre ville et permettrait d'arrêter à temps la mise en place définitive de telles mesures.

Les ralentisseurs

Comment faire pour ralentir la circulation des véhicules à moteur ? Villebon n'échappe pas à cette mode de ralentisseurs censés casser la vitesse. Certes, ils sont efficaces, excepté pour les motos, qui passent sur les côtés. Cependant même en bus, en car ou en voiture, ils cassent aussi le dos d'une partie de ceux qui les franchissent. Pour certaines personnes, ils sont un calvaire, tant ils accentuent les douleurs au dos et au coccyx lors de leur franchissement. Regardez-les se cramponner ou se soulever de leur siège lorsqu'ils les franchissent même à très faible vitesse et vous comprendrez. Va-t-on continuer longtemps à empoisonner la vie de nos concitoyens avec des ralentisseurs alors qu'il y a d'autres solutions, ne serait-ce qu'avec des chicanes, des bandes rugueuses ou des feux automatiques comme à Orsay, par exemple ?

Le Parking des Senteurs :

A l'endroit où se trouvait le Club des Anciens se trouve maintenant ce parking. Certes, il offre un "jardin" exempt de produits phytosanitaires. C'est un bel exemple de jardin à suivre par tous et partout. Mais pourquoi l'avoir rendu si difficile d'accès pour les voitures ? Pourquoi ne pas avoir réalisé un stationnement en épi qui lui aurait conféré, tout autant, son caractère particulier ?



faut dénoncer l'opacité des raisons, adopter une politique claire et surtout faciliter la vie des villebonnais.

Et les arbres, dans tout cela ?

Certes au croisement de la rue de Villiers et de la RD59, le phare et la caravelle fleuris méritent le détour et probablement la « 4^{ème} fleur » tant convoitée par la municipalité. Il y a de l'esthétisme et de l'originalité dans cette composition. Il est cependant regrettable que de l'**Herbe de la Pampa** ait été plantée dans ce massif. C'est une **plante invasive** qui colonise nos espaces naturels, en baissant de façon drastique la biodiversité des habitats naturels. Il convient de se renseigner sur le **caractère autochtone** des plantes à planter. La barrière du continent est souvent utilisée pour la qualification d'"espèce introduite". La vente de ces plantes devrait être interdites et leur destruction encouragée.



La « potoïte » dans la commune.

On peut se demander qu'elle idée la municipalité se fait de l'esthétisme dans la ville. Elle s'enorgueillit d'être une ville fleurie « 3 étoiles » et fait tout conquérir sa quatrième étoile. Comment justifier ces poteaux perdus, abandonnés, oubliés depuis des lustres, que personne n'a pensé à enlever, qui sont autant d'obstacles pour les poussettes et pour les piétons la nuit en particulier. Un exemple sur la photo ci-contre avec 4 poteaux inutilisés en quelques mètres. Il y a aussi les poteaux et les blocs de béton disposés un peu partout pour empêcher le stationnement des voitures sur les trottoirs qui posent problème. Regardez près de la poste !. Manifestement la photo ci-contre montre bien que la place de stationnement ne peut être prise sansenlever le poteau au préalable !

D'une façon générale, si le stationnement est dangereux, il faut se donner les moyens de verbaliser ou alors il faut faire les travaux nécessaires pour le permettre ce stationnement en éliminant le danger. A y regarder de plus près, la politique en cette matière est loin d'être claire. Un coup on autorise, un coup on met des plots de béton, un coup on met des poteaux et on recommence. Ce n'est pas normal, là encore il

Et sait-on qu'à côté de cela, des arbres se meurent parce qu'ils sont blottis au-milieu de blocs de béton qu'ils doivent bousculer pour survivre, comme c'est le cas sur la photo ci-contre prise à l'arrêt du bus devant l'Intermarché.